

Options – Niveau 1

Présentation

Notre enseignement est organisé en cycles, sans redoublement si possible, et avec certification à l'issue de ces cycles selon le schéma suivant :

- i. un 1^{er} cycle de l'âge de cinq ans à l'âge de huit ans (lecture – écriture – numération de base).
- ii. un 2^{ème} cycle de 8 à 14 ans, scindé en deux sous-cycles de 8 à 12 et de 12 à 14 ans (1^{er} degré de l'enseignement secondaire), qui constitue **l'enseignement du fondement**. On y forge une série de compétences de base dans lesquelles l'élève doit atteindre à chaque fois un certain socle. Les « SAVOIR-FAIRE » et « SAVOIR-ETRE » dans la formation et l'évaluation y prennent le pas, dans un premier temps, sur l'acquisition de connaissances. Au terme du 1^{er} degré, votre enfant une certification (CE1D) lui permettant de poursuivre son parcours dans la 3^{ème} année de son choix.
- iii. un 3^{ème} cycle de 14 à 18 ans comporte
 1. soit une voie « **transitive** » (préparation aux études supérieures). Il s'agit de la filière d'enseignement qui est dispensée au Lycée ;
 2. soit une voie « **qualificative** » (préparation à la vie active dans une spécialité déterminée, poursuite de certaines études supérieures parfois).

Au terme du 3^{ème} cycle, le jeune sera certifié sur base d'une série de **compétences TERMINALES**, de deux ordres :

- « **disciplinaires** » : c'est-à-dire propres à une branche (ex: l'histoire, les mathématiques, ...)
- « **transversales** » : c'est-à-dire générales (ex: savoir présenter les résultats d'une recherche, esprit critique, etc...).

Pour accomplir le 1^{er} degré, chaque élève dispose d'un capital de 3 années. Dans la majorité des cas, 2 années suffisent. Pour certains, à l'issue de la 2^{ème} année, le conseil de classe peut prendre la décision d'un passage par une année complémentaire (2S) pour laquelle le lycée a mis au point une grille-horaire différenciée. L'objectif de cette année complémentaire est bien de permettre à l'élève en difficulté de résorber ses lacunes afin de poursuivre son parcours de manière plus efficiente.

Au lycée, les grilles-horaires ([cliquez ici pour la grille niveau 1](#)) proposées forment un ensemble équilibré et cohérent qui respecte toutes les dimensions de la formation humaine : à côté des sciences, les lettres; à côté des sports, les arts; à côté des dimensions intellectuelles, les dimensions techniques. C'est la formation nécessaire à l'adulte de demain, un adulte créatif et entreprenant

qui devra s'adapter à toutes les situations pour survivre d'abord, s'épanouir ensuite.

Les grilles-horaires de la 2^{ème} à la 6^{ème} année ménagent en général la possibilité de CHOIX pour l'élève, choix qui lui permettra de travailler de façon motivée et donc souvent plus efficace. L'éventail des activités de découverte est large et couvre un nombre important de périodes/semaine. Le conseil de classe assistera l'élève dans ses choix afin de lui garantir un maximum d'ouvertures possibles pour l'avenir, d'éviter les spécialisations précoces et les choix négatifs. Les choix posés, une fois acceptés, devront être assumés et les difficultés surmontées : courage, créativité et soutien des parents seront alors nécessaires...

- **L'INTERDISCIPLINARITE** ou l'intégration des branches est encouragée à Mater Dei dans tous les domaines lorsque c'est possible. Au premier degré, le cours d'Etude du milieu s'y prête tout spécialement.
- La **FORMATION COMPLEMENTAIRE**, à côté de la formation commune, permet une observation plus complète de l'élève, une diversification de ses centres d'intérêts, des facilités de réorientation ultérieure, mais surtout, elle permettra d'assurer à chacun les bases nécessaires à la poursuite d'études.
- La **METHODE DE TRAVAIL (SAVOIR-APPRENDRE)**, préalable indispensable à la réussite de toute forme de scolarité, retient particulièrement l'attention du corps enseignant et fait l'objet d'un apprentissage qui veut donner aux élèves un savoir-faire utile tout au long de leurs études.

Cette formation équilibrée est suivie au fil des jours par les éducateurs, réunis en conseils de classe, par les parents qui, attentifs aux observations du conseil de classe, épauleront le corps enseignant. Elle se base sur l'observation continue de l'élève dans toutes les composantes de sa vie scolaire.

Chaque année nous poursuivons la réflexion sur l'enseignement que nous voulons pour nos élèves et nous cherchons à adapter nos pratiques quotidiennes, au vu de notre expérimentation progressive. Par ailleurs, la Direction et les professeurs restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Grille Horaire

Formation commune

Education physique et initiation aux sports

3 heures

Religion	2 heures
Etude du milieu	4 heures
Néerlandais	4 heures
Sciences et techniques	3 heures
Français	6 heures
Mathématique	4 heures
Education artistique (se donnant par ½ classe)	1 heure
Technologie (se donnant par ½ classe)	1 heure
	Total : 28 h

Formation complémentaire (pour tous les élèves)

Latin	2 heures
Formation à la Relation et au Travail	2 heures
	Total : 4 h

Remédiations

Suivant la nécessité, sur indication des professeurs : 1 à 2 par semaine
Remédiations en français, mathématique, néerlandais, ... en moyenne
Elles peuvent être conseillées ou imposées par le conseil de classe. (hors horaire)

Total des heures par semaine : 32 h

Information générale concernant la 1ère année au Lycée

La 1ère année est véritablement une année d'observation. Chaque discipline inscrite à l'horaire est conçue dans ce sens : accompagner l'élève dans ses apprentissages et dans le choix d'activités complémentaires qu'il devra poser en vue de la 2ème année. La mise en commun des faits observés pour chaque élève a lieu lors du conseil de classe. Celui-ci est constitué de l'ensemble des professeurs enseignant dans une classe déterminée. Il se réunit régulièrement sous la direction du titulaire. On y aborde les sujets et problèmes relatifs à la classe considérée : examen de la situation particulière des enfants, échanges sur certains thèmes particuliers, moyens, méthodes et remédiations à mettre en œuvre, évaluation prospective, ... Un avis global sur l'élève est parfois rédigé à l'issue du Conseil de Classe, qui décide des conditions de passage de l'élève. Les parents sont invités à étudier le bulletin avec attention et à suivre assidûment le journal de classe de leur enfant.

FORMATION COMMUNE

La tâche de l'élève au 1er degré d'observation est avant tout d'acquérir une formation de base. Au cours de ces 2 ou 3 années, il développera des compétences qui lui permettront de gérer efficacement son travail et ses études. Il s'agit à la fois de compétences propres à chaque discipline et de compétences transversales (communes à toutes les disciplines).

Les compétences disciplinaires

Acquérir des compétences disciplinaires signifie pour l'élève, non pas de devenir un spécialiste dans les différentes branches mais plutôt de maîtriser des savoir-faire, c'est-à-dire de s'approprier des techniques, des modes de pensée et d'action qu'il sera apte à mobiliser lorsqu'il sera confronté à une problématique.

Ces compétences sont présentées au début de chaque cours. Elles font l'objet d'une évaluation au bulletin. C'est pourquoi, en plus de la grille récapitulative présentée à la fin du bulletin, vous trouverez une page par période reprenant le détail des compétences transversales et disciplinaires afin de mieux évaluer le niveau de l'élève par rapport aux objectifs du cours.

Il est important de noter que la cote globale d'une branche pour une période donnée représente la moyenne de toutes les interrogations de cette période (voir feuille récapitulative des tests) et non la moyenne des différentes compétences de la branche. Les compétences disciplinaires sont évaluées tout au long de l'année :

1. dans le **travail journalier** (T.J) qui révèle l'aptitude de l'élève à se prendre en charge quotidiennement et regroupe :
 - les petites interrogations ou tests qu'ils soient planifiés ou non et les divers travaux;
 - les contrôles de synthèse, après une séquence de matière (un chapitre).
2. lors des **examens** qui supposent de pouvoir établir des liens entre les différentes séquences de matières (plusieurs chapitres) et sont donc regroupés en fin de semestre.

À la fin de chaque trimestre, pour mieux cerner la situation de l'élève, sont donnés :

- Les *résultats* des examens (à Noël et en juin)
- La cote du travail journalier
- Un **avis du Conseil de classe** éclairant la situation de l'élève.

En fin d'année, si l'élève obtient un avis de réussite mais que certaines faiblesses demeurent dans l'une ou l'autre branche, le professeur peut donner un travail de vacances (conseillé ou contrôlé). Le travail contrôlé est imposé et fera l'objet d'un contrôle oral ou écrit au début du mois de septembre. Les résultats de ce travail même insuffisants ne remettent pas en cause la décision de passage prise de façon irréversible au mois de juin. Toutefois, s'ils sont insuffisants, ils seront indiqués dans le bulletin de l'année scolaire suivante. Le conseil de classe en tiendra compte pour évaluer l'évolution de l'élève ainsi que son investissement. L'élève dont le travail contrôlé est insuffisant devra réaliser un plan d'apprentissage qu'il présentera en début d'année au professeur de la branche concernée.

Il faut 10/20 pour réussir !

Toute cote inférieure à 10/20 est sujette à délibération en fin d'année.

Les compétences transversales

Au Lycée, nous avons sélectionné 3 compétences dites transversales car chaque professeur a l'opportunité de les évaluer dans sa branche. Celles-ci sont d'autant plus importantes que leur acquisition constitue la meilleure garantie de réussite d'un parcours scolaire :

- **PRISE EN CHARGE** : L'élève est invité à participer activement au cours et à poser des questions lorsqu'il ne comprend pas. Nous l'incitons à consacrer tous les jours un temps suffisant pour l'étude à domicile et déterminer son organisation en fonction de ses besoins (revoir les cours du jour, étudier ceux du lendemain). Nous l'invitons à réagir positivement devant la difficulté sans se décourager, à identifier cette difficulté le plus précisément possible et à mettre en place les stratégies indispensables pour la surmonter (demander des explications au professeur, à d'autres élèves, à ses parents, à d'autres professeurs, demander le rattrapage, prendre l'initiative de travailler plus ou autrement).
- **ORGANISATION** : Il est nécessaire que l'élève dispose à chaque heure de cours du matériel demandé par le professeur mais aussi des outils nécessaires à un travail efficace (journal de classe, feuilles de notes, feuilles à en-tête, plumier). L'élève doit également veiller à remettre ses travaux et documents administratifs en respectant les échéances fixées et les directives données pour exécuter un travail, un devoir ou un contrôle. Un descriptif des termes utilisés dans les consignes se trouve dans le journal de classe. Enfin, chaque élève doit avoir ses documents (cours et répertoire des travaux) à jour, datés, classés et soignés.
- **COMPORTEMENT** : Avoir une attitude propice au travail implique que l'élève évite les bavardages et déplacements inutiles et canalise son attention sur le cours ou la tâche à réaliser. Nous demandons également à l'élève de respecter les autres, leur matériel et les locaux mis à sa disposition, en référence au Règlement d'Ordre Intérieur.

Abréviations utilisées :

TB : (Très Bien) l'élève maîtrise tous les axes de la compétence
B : (Bien) l'élève réalise aisément la compétence.
D : (Danger) l'élève ne réalise pas la compétence de manière régulière, un progrès s'impose (le seuil n'est pas atteint)
I : (Insuffisant) l'élève ne maîtrise pas du tout la compétence ; cela hypothèque la poursuite harmonieuse de sa scolarité.

Formation complémentaire (4 heures/semaine)

Elle est un champ privilégié d'observation. En effet, elle a pour objectifs :

- de favoriser l'observation de l'élève par lui-même et par ses éducateurs
- de l'éduquer en visant le savoir-être, c'est-à-dire des attitudes d'esprit et de mentalité humaniste
- de combler d'éventuelles lacunes antérieures, ou de se dépasser
- d'acquérir une série de compétences générales et en tous cas une méthode d'apprentissage;
- d'épanouir une série de SAVOIR-FAIRE, nécessaires à la poursuite d'études ultérieures.

Pour répondre à ces objectifs, nous proposons un « menu » équilibré aux élèves de 1ère année composé de 3 AXES IMPORTANTS :

- **le latin** (2heures/semaine) : Le cours de latin mérite amplement le titre d'activité complémentaire, non en tant que cours accessoire mais parce qu'il développe chez l'élève des compétences utiles pour toutes les autres branches. Ainsi, la grammaire et le vocabulaire de la langue française sont travaillés par l'intermédiaire du cours de latin. De même, l'apprentissage de la langue latine, parce qu'il demande une analyse minutieuse et un travail par hypothèses, permet de développer la logique et le raisonnement. En outre, lorsqu'il cherche à traduire un texte, l'élève réfléchit sur le sens des phrases et le lien logique qui les unit au sein du texte ; il améliore ainsi peu à peu sa compréhension à la lecture. Enfin, et ce n'est pas le moins important, les textes abordés éveillent l'élève à la mythologie et aux réalités de la vie quotidienne dans l'Antiquité et l'amènent à réfléchir sur la société qu'il connaît.

Nous avons choisi d'offrir à tous les élèves la possibilité de découvrir pendant une année les multiples facettes d'un cours de latin. Cela n'implique pas nécessairement qu'ils approfondiront leur connaissance de cette langue par la suite mais cette première approche leur permettra du moins de poser un choix conscient, loin des idées reçues sur cette langue dite « morte ».

- **les activités artistiques** (1 heure/semaine) : Les activités artistiques ont un rôle spécifique dans la formation générale tant pour le développement de la sensibilité et de l'intelligence que pour la formation culturelle et sociale de l'élève. En rendant celui-ci attentif au monde culturel qui l'entoure, l'éducation artistique, à partir du réel, le pousse à s'exprimer, à réinventer, à exercer son intelligence. Au travers de la découverte de différents mouvements artistiques, l'élève apprend à situer ceux-ci dans le temps, à se forger progressivement un esprit critique. Par une démarche structurée, les disciplines artistiques servent, de manière toute particulière à la construction de compétences transversales telles que l'expression, la créativité, l'observation visuelle et auditive, les compétences relationnelles et sociales ; elles constituent l'instrument privilégié pour acquérir les attitudes et comportements nécessaires pour vivre une scolarité sereine. Elles permettent l'expression de l'élève et participent à la construction de l'harmonie qui doit exister entre « l'individu et le milieu scolaire ». L'éducation artistique permet la valorisation de la personnalité, le renforcement de la confiance et de l'estime de soi. Dans ce sens, il sera un complément harmonieux aux autres disciplines. Par son approche particulière et ses moyens spécifiques, ce cours se veut également être un soutien concret

aux différentes branches. Etude de la perspective, manipulation des instruments de mesure, calligraphie, apprentissage des tracés, présentation des travaux, illustrations au départ de textes ou de règles de grammaire... Nous accordons beaucoup d'importance à la créativité, à l'originalité mais également au soin et à la précision afin que l'élève présente un travail de qualité dont il puisse être fier. Ce cours doit avant tout permettre de prendre du plaisir à découvrir, à créer, à ressentir, à regarder et à oser.

- **la Formation à la Relation et au Travail** : L'objectif principal du cours de Formation à la Relation et au Travail (FRT) est de soutenir au mieux les élèves dans leur première année du secondaire. Les activités développées au cours de cette heure hebdomadaire seront donc variées afin de correspondre aux besoins de chacun. Ainsi, à certains moments de l'année, les élèves profiteront de cette heure pour travailler avec leur titulaire sur leur méthode de travail ou sur les relations au sein de la classe. À d'autres moments, les jeunes seront inscrits dans des ateliers où ils apprendront à utiliser Word, à s'exprimer oralement, à mieux connaître les dangers des réseaux sociaux ou à saisir les enjeux du développement durable, autant de compétences utiles pour la suite de leur scolarité et pour leur vie en société. Si le besoin s'en fait sentir, certains auront l'occasion de travailler en petits groupes pour renforcer leur méthode de travail ou leurs compétences en mathématiques, français, néerlandais, EDM ou sciences.

Les activités de remédiation

- i. Les **disciplines** : Elles constituent une aide aux élèves temporairement en difficulté. Elles ne sont en rien une sanction ou un cours supplémentaire destiné à poursuivre et amplifier la formation. Ces remédiations s'organisent habituellement – le mercredi après-midi ou en semaine à 15H20 – en mathématiques, français, néerlandais, sciences, latin, ... En fonction des moyens que nous pourrions y consacrer, ceux-ci varient d'une année à l'autre. 2 périodes/semaine sont légalement autorisées et doivent être considérées comme une moyenne de prestation à ne pas dépasser sur la totalité de l'année scolaire. Toutefois, un élève peut exceptionnellement être invité à suivre plus de 2 périodes/semaine de remédiation. C'est le professeur qui, par le biais du journal de classe, invite l'élève à se rendre à la remédiation mais ce dernier peut évidemment en faire la demande. Le professeur en charge de la remédiation est généralement informé de la difficulté de l'élève, la traite et atteste de sa présence effective (en cas d'absence, les parents en sont avertis).
- ii. L'**Aide au Travail Personnel** : Elle est proposée, en rencontre individuelle ou en atelier (4-5 séances consécutives, 10 élèves maximum). L'élève qui s'inscrit à un atelier le fait de sa propre volonté. Les séances aident l'élève à découvrir une méthode de travail qui lui est profitable (mieux organiser son matériel et son temps de travail ; comprendre les consignes, un texte ; apprendre efficacement une leçon ; dégager ce qui est important, etc.). Il sera encouragé à mettre cette « méthode » en œuvre lors de son travail en classe et à domicile.

Les activités extrascolaires

Le Lycée offre un programme varié d'animations et d'activités parascolaires. Ces suggestions s'inscrivent pleinement dans l'objectif d'éducation culturelle et sportive de notre projet pédagogique.

Chaque jeune pourra découvrir à travers les activités proposées un bon complément à sa formation étudiante. En priorité, nous proposons des activités qui ne figurent pas parmi les options de l'école ou dont l'élève n'a pas pu faire le choix dans sa grille-horaire. Nos horaires scolaires permettent à tous les élèves de participer à ces activités sans entamer trop lourdement leurs soirées et leur offre la possibilité d'élargir leurs horizons en rencontrant notamment les élèves des autres classes et des autres niveaux